

Examen de conducteur de TAXI et de VTC

RÉSULTATS ADMISSION

Session du 6 au 10 janvier 2025

Département de la Haute-Garonne (31)

L'autorité administrative compétente pour délivrer la carte professionnelle est le préfet de département.
Pour les candidats admis Taxis, c'est la préfecture du département dans lequel ils souhaitent exercer qui est compétente.

Pour les candidats admis VTC, c'est la préfecture de leur domicile.

■ **LES CANDIDATS ADMIS** à l'examen sont invités à se rapprocher de la **Préfecture de la Haute-Garonne** :

- Les lauréats TAXI doivent transmettre un dossier complet de première demande de carte professionnelle TAXI, à la Préfecture de la Haute-Garonne. Pour ce faire, le lauréat TAXI trouvera toutes les informations utiles en consultant le site internet de la Préfecture de la Haute-Garonne à l'adresse suivante :

<https://www.haute-garonne.gouv.fr/Demarches-administratives/Professions-reglementees/Taxi>

Une fois le dossier complet, le lauréat peut faire parvenir le dossier par courrier, en lettre simple, aux coordonnées indiquées dans le lien ci-dessus.

- Les lauréats VTC doivent transmettre un dossier complet de première demande de carte professionnelle VTC, à la Préfecture de la Haute-Garonne. Pour ce faire, le lauréat VTC trouvera toutes les informations utiles en consultant le site internet de la Préfecture de la Haute-Garonne à l'adresse suivante :

<https://www.haute-garonne.gouv.fr/Demarches-administratives/Professions-reglementees/VTC>

Une fois le dossier complet, le lauréat peut faire parvenir le dossier par courrier, en lettre simple, aux coordonnées indiquées dans le lien ci-dessus.

■ **LES CANDIDATS NON ADMIS** : Les candidats ayant été déclarés admissibles **peuvent se présenter à l'épreuve d'admission trois fois dans un délai d'un an** après publication des résultats des épreuves d'admissibilité auxquelles ils se sont présentés.

Les candidats non admis doivent s'inscrire sur la plateforme numérique www.examentaxivtc.fr pour se présenter à l'examen.

LISTE DES CANDIDATS ADMIS

Session du lundi 6 au vendredi 10 janvier 2025

NOM	Prénom	N° dossier	Type
ADDA	Benabed	414254PE2	VTC
AHMED	Shahen	417619PE2	VTC
AJJOUR	Abdellah	471433	VTC
ALAJARIN	Philippe	488417PF1	VTC
ANNAOUI	Mohamed	464759	VTC
AOULAD HADDOUCH	Said	191136PE4	VTC
ASSILA	Lhacen	445633	VTC
AZIZA	Jean-Louis	472656	VTC
BALDE	Ousmane	442271PE2	VTC
BEN ABDALLAH	Seiffeddine	266794	VTC
BENAMEUR	Adel	479072PA1	VTC
BEUCHER	Remi	460944	TAXI
BRAHIM	Mohamed	446773PE1	VTC
CAMBOULIVE ép. ROMEO	Carole	452276	VTC
CHAIB DRAA	Laid	326444TE1	TAXI
DADOU	Abdelaziz	469258	VTC
DAOUI	Mohamed	471012	VTC
DIARRA	Mamadi	353604TE1	VTC
DJAOUTI	Assia	339325PE2	VTC
EL GHIFARI	Najat	423880PF1	VTC
FARIA RAMOS DUARTE	Karine	464564PE1	VTC
HICH ép. KHATALI	Aya	364420PE1	VTC
ISLAM	Abusayed	470548	VTC
KHELIFA	Said	472785	VTC
KOUAME	Ben Julien	445762	VTC
LACAN	Matthieu	473421	VTC
LAMALI	Mohamed	478473PE1	VTC
LOUKILI	Abdel	415581PA1	VTC
MACHADO-ESAN	Cyril	462480	VTC
MAHMOUDI	Mustapha	195785PE4PF1	VTC
MARTI	Rémy	431132TE1PE1	VTC
MELIOUH	Yles	458805	VTC
NGANDJO	Elvis	430760PE2	VTC



OCCITANIE

HAUTE-GARONNE

NOM	Prénom	N° dossier	Type
QMICHOU	Mohamed	392206PE1PF2	VTC
RGUIG	Mehdi	364197TE1	VTC
TAGUET	Vincent	411125TE1	TAXI
TAMMOURET	Fahim	454570	VTC
TOYEN KONDJI	Tony	362008PE2	VTC
URSO	Cedric	465343	VTC
VIGNAUX	Richard	463701	TAXI
ZAATER	Ahmed	410262PE1	VTC